

APPEL de dossiers d'expositions

2026-2027

NOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

NO. TÉLÉPHONE RÉSIDENCE :

BUREAU :

COURRIEL :

DISCIPLINE OU MÉDIUM :

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EXERCEZ-VOUS CETTE DISCIPLINE ?

STATUT

- ☐ Professionnel
- ☐ Semi-professionnel
- ☐ Amateur

FORMATION

- ☐ Université
- ☐ Cégep
- ☐ Autodidacte
- ☐ Autre

EXPOSITIONS ANTÉRIEURES :

DATE D'EXPOSITION PROPOSÉE :

Veuillez S.V.P. joindre :

- ☐ cinq (5) photographies de vos productions récentes;
- ☐ Un bref curriculum et votre démarche artistique s'il y a lieu;
- ☐ la dimension des pièces que vous désirez présenter;
- ☐ Le formulaire dûment rempli.

Votre dossier doit être envoyé sur wetransfer.com et adressé à carolane.plamondon@longueuil.quebec

Signature

Date

NOTE

Lexique

- **Amateur** : créations réalisées dans un contexte ou une démarche de loisir.
- **Semi-professionnel** : créations réalisées par un artiste en émergence, dont la pratique régulière commence à apparaître, à percer et à retenir l'attention par la qualité et le niveau d'excellence de son travail d'artiste.
- **Professionnel** : créations réalisées par un artiste dont la pratique est régulière et qui répond aux conditions de l'article 7 de la Loi concernant le statut professionnel des artistes (L.R.Q., S-32.01).

Le processus de sélection

Les propositions d'exposition seront soumises à un comité de sélection. Le comité analysera le tout selon les critères suivants :

- Qualité du dossier de présentation;
- Qualité de la proposition d'exposition;
- Statut de l'artiste;
- Demande de dates d'exposition.

Lieu d'exposition

Lorsqu'une proposition est acceptée, le Bureau de la culture et des bibliothèques s'engage à communiquer avec l'artiste et signer une entente formelle avec lui.

L'exposition proposée pourra être présentée dans un ou plusieurs lieux du réseau selon les disponibilités de calendrier des lieux hôtes.

Les expositions seront présentées pendant une période d'un à trois mois. Un jour de montage et un jour pour le démontage seront alloués à l'artiste.

Un soutien technique (à discuter selon la bibliothèque) pour le montage et le démontage peut être offert selon la disponibilité des ressources.

L'artiste doit, de son côté, assumer l'organisation spatiale de son exposition (un plan du lieu d'exposition lui sera remis), organiser, s'il le désire, les envois et le vernissage de son exposition.

Les bibliothèques publiques de Longueuil étant des lieux fréquentés par des clientèles de tous âges, avec des espaces multifonctionnels qui ne sont pas dédiés exclusivement aux expositions, la VILLE se réserve un droit de regard sur le choix des oeuvres exposées et sur la manière dont les oeuvres sont présentées dans ses espaces d'expositions. À sa discrétion, la VILLE pourra refuser qu'une oeuvre ou tout autre objet soit exposé en ses lieux. Le refus d'exposer une oeuvre ou un objet peut être pour différentes raisons telles que, mais non limitativement, propos haineux, faiblesse de la qualité artistique, non-pertinence de l'oeuvre ou de l'objet au sein de l'exposition, espace restreint, éléments visuels pouvant choquer une jeune clientèle, etc.

avec des espaces multifonctionnels qui ne sont pas dédiés exclusivement aux expositions, la VILLE se réserve un droit de regard sur le choix des oeuvres exposées et sur la manière dont les oeuvres sont présentées dans ses espaces d'expositions. À sa discrétion, la VILLE pourra refuser qu'une oeuvre ou tout autre objet soit exposé en ses lieux. Le refus d'exposer une oeuvre ou un objet peut être pour différentes raisons telles que, mais non limitativement, propos haineux, faiblesse de la qualité artistique, non-pertinence de l'oeuvre ou de l'objet au sein de l'exposition, espace restreint, éléments visuels pouvant choquer une jeune clientèle, etc.

